



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02-04-2025
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ A 14H00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 4
- Votants 4
- Absents 2
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scyllia absente non excusée
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 26-03-2025
Date d'affichage : 26-03-2025

Objet : D-2025-04-04 : Présentation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2025 il convient de voter les taux des trois taxes concernant l'imposition des taxes directes locales :

Après en avoir délibéré, les Membres de l'Assemblée Communale décide de reconduire les taux de l'année précédente et vote à L'UNANIMITE :

1. Taxe foncière bâtie (18.50%)
2. Taxe foncière non bâtie (36.45%)
3. Taxe d'habitation (6.13%)

Faites délibéré les jours, mois et an que-dessus

AK Préfecture

006-210604076-2025-04-02-01-04-04 DE
Reçu le 03/04/2025

